Marseille. Hector, 25 ans, réduit en esclavage par les trafiquants de drogue

01/02/2022 à 17h09



Le récit qu'Hector fait aux policiers, lorsqu'au bout d'un mois il parvient à s'échapper de la Paternelle, est glaçant. Installé à Marseille depuis plusieurs mois, en provenance d'une ville du centre de la France, Hector livre dans les cités de Marseille canettes, sandwichs et repas que son ami prépare dans son food truck. Parmi ses clients, il y a les dealeurs qui travaillent pour le réseau de la Paternelle. Hector y acquiert vite le surnom de « Canette ».

Pendant les vacances de Noël 2020, il assiste à l'arrestation d'un vendeur par une patrouille de police, et donc à la saisie d'une sacoche contenant cannabis et argent. Les deux prévenus, petits gérants de terrain, lui reprochent de ne pas avoir poussé le fameux *« arah »,* ce cri qui alerte sur la présence de policiers. Hector est aussitôt mis à l'amende. On lui réclame le remboursement d'une « dette » fixée à 800 euros et il doit travailler gratuitement pour s'en acquitter. Régulièrement, les deux petits gérants lui inventent une nouvelle dette.

« J'vais me mettre une balle tout seul si sa continue, j'ai plus la force de tenir, j'en pleure tellement sa m'soule. » Le 29 janvier 2021, Hector – le prénom a été modifié – adresse ce

SMS désespéré à l’un de ses amis. Voilà un mois que le jeune homme âgé de 25 ans est « gardé » par deux jeunes gérants de nuit du réseau de la Paternelle, une cité du 14e arrondissement de Marseille, un des principaux spots de revente de drogue. Un mois qu’il est contraint de travailler gratuitement comme « guetteur » ou « charbonneur » (vendeur), quasiment vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, en remboursement d’une « dette » imaginaire.

Hector a vécu une situation d’esclave, au point que ses deux tortionnaires, un mineur alors âgé de 17 ans et un autre âgé de 20 ans ont été renvoyés mi-janvier devant le tribunal pour enfants, pour le premier, et devant le tribunal correctionnel, pour le second, sous l’incrimination de « traite d’être humain », sans compter les autres infractions de « trafic de stupéfiants », « extorsion », « violences volontaires ».

Le Monde